

ACTUALITÉ SYNDICALE...

Bien sûr, la manifestation devant la Bourse du Travail organisée par la C.G.T et la C.F.D.T. fut un relatif succès. Déplacer, par un jour de pluie, plus de vingt mille personnes, même s'il s'agit plus de militants «*dans le coup*» que de la masse du public, voilà qui risque de créer chez les dirigeants des deux *Unions Départementales* une euphorie qui pourrait bien tourner court.

La *Fédération de l'Éducation Nationale*, qui vient de tenir un Congrès de routine qui n'apporte pas grand-chose aux problèmes actuels, l'a constaté avec raison. Le problème de l'unité d'action entre les travailleurs ne passe pas, ne passe plus, par cette politique du fait accompli qui permet aux dirigeants de la C.G.T. de mettre ses partenaires devant ce dilemme: accepter ses propositions ou se donner le visage de diviseur de la classe ouvrière. Le seul résultat qu'obtient cette centrale consiste en une manchette grasse qui dans *l'Humanité* écrase un texte vide.

Pour qui veut faire le point, les réalités syndicales sont autre part. D'abord une constatation, les grèves multiples organisées par le cartel C.G.T.-C.F.D.T. se sont toutes soldées par des échecs, sauf dans des secteurs bien caractérisés, où la pression ouvrière avait une incidence technique considérable. A Air France par exemple, chez les conducteurs du métro ou bien encore auprès des mécaniciens de la S.N.C.F. Bien sûr, les mouvements engagés dans ces branches ont dépassé les cadres étroits de la technicité, mais tout laisse à penser que la frange aussi large soit-elle était dépendante d'une situation de fait de caractère technique qui obligeait les directions à céder. Même avec l'appui de leurs collègues moins bien favorisés qui s'associent à leurs mouvements sans en tirer d'ailleurs des avantages bien substantiels, la grève de ces divers agents techniques reste une grève catégorielle et les résultats obtenus sont dus aux circonstances plus qu'à la pression des masses. D'ailleurs, constatons-le, toute cette agitation corporative qui devait surtout profiter à des agents hautement qualifiés (je parle des résultats sur les salaires, ceux qui ont trait aux journées de repos, posent un autre problème) a respecté comme il se doit la symbolique hiérarchie des salaires.

Du nouveau cependant! Du concret, peut-être? L'accord que viennent de conclure les Fédérations F.O. et C.F.D.T. de l'Éclairage. J'avais déjà signalé l'attitude des Cheminots F.O. qui les premiers et les seuls avaient refusé de participer aux discussions prévues par la procédure «*Touté*», qui ne leur laissait comme possibilité que la répartition des salaires prévus pour eux et leur refusait les possibilités d'en augmenter le volume, et j'avais fait remarquer que mieux que le coup de gueule pour le communiqué, il s'agissait là de la première et réelle manifestation contre l'intégration, la seule efficace en tout cas. Cette position resta isolée et on ne s'attacha pas à la mettre en lumière comme elle le méritait car elle n'offrait pas carrière à l'emploi d'adjectifs qualificatifs nobles, dont le syndicalisme révolutionnaire aime à revêtir son front comme du laurier à moins que ce ne soit comme d'une couronne d'épines.

L'accord des syndicats de l'E.D.F est du même type en ce sens qu'il rompt brusquement avec des pratiques qui durent depuis plus de vingt ans. Certes, cet accord reste encore dans le cadre des rémunérations prévues par le 5^{ème} plan, mais pour la première fois deux Fédérations importantes dénoncent l'augmentation des salaires au pourcentage qui, disent ils, «*empêche le supplément des ressources d'être réparti au bénéfice des catégories les plus modestes*» et les organisations de proposer un plan sous forme de contrat (oh! Proudhon) qui aboutirait «*à majorer le pouvoir d'achat de 100 % à la base et de 50 % en haut*». Bien sur, je sais que là aussi la somme globale des salaires alloués à la corporation reste la même, mais c'est là le travail des Confédérations qui ont vocation pour mener cette action complémentaire non pas corporation par corporation, mais à l'échelon national. De toute manière, c'est la première fois que deux Fédérations d'industrie remettent en question la hiérarchie des salaires, non pas des salaires de base, mais leur réajustement. Solution incomplète certes, mais qui marque un tournant dans la politique syndicale des salaires. C'est une brèche que le syndicalisme révolutionnaire devra élargir et ceux qui ont constamment et à toutes les tribunes, sous les rires de l'assistance et parfois à l'agacement de leurs propres amis, réclamé une diminution qui soit l'amorce d'une suppression de la hiérarchie des salaires peuvent aujourd'hui se féliciter de leur constance.

Comme il fallait s'y attendre la C.G.T. a refusé de se joindre aux autres Fédérations syndicales. Les voilà bien les «unitaires». Ils se refusent à toucher aux cadres d'une société qu'ils prétendent vouloir abattre car ils comptent sur ces cadres pour constituer la nouvelle classe dirigeante de leur projet. Ce n'est pas pour nous étonner et une fois de plus nous constatons que leurs propositions unitaires s'évaporent chaque fois qu'il s'agit de frapper dans sa source le régime politique et économique que nous subissons.

Cette actualité syndicale que j'ai évoquée ici nous trace à nous syndicalistes révolutionnaires notre conduite. Nous devons refuser toutes discussions qui portent non sur le volume des salaires mais sur leur répartition et refuser la procédure «*Touté*». Nous devons proposer des augmentations de salaires non hiérarchisées. Nous devons rejeter tous les mouvements de caractères catégoriels. Nous devons combattre tous les accords d'entreprise qui sous prétexte de primes, limitent l'action sur le terrain national. Nous devons nous opposer à tout cartel permanent avec des organisations syndicales politisées, mais par contre nous devons accepter toutes discussions sur un point précis et conclure tous les accords qui nous sont proposés sur les bases définies plus haut. Et à ces revendications qui touchent la procédure de discussions sur le volume des salaires et sur la hiérarchie, nous devons en proposer une autre: L'introduction d'une fraction du temps de transport dans le temps de travail.

C'est la une revendication qui touche à la fois les salaires, les heures de présence, la procédure de discussion et dont nous reparlerons plus longuement à l'occasion.

Maurice JOYEUX,
Montluc.
